

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 43 (2016)
Heft: 1

Artikel: Une année monumentale pour le tunnel du Gothard
Autor: Müller, Jürg
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-911744>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une année monumentale pour le tunnel du Gothard

Le plus long tunnel ferroviaire du monde sera raccordé au réseau en juin 2016. Quelques mois plus tôt, le 28 février, les Suisses se prononceront sur un nouveau tunnel routier. Une initiative qui, dans ce contexte, s'annonce polémique.



JÜRG MÜLLER

Les célébrations prévues pour l'ouverture du monumental tunnel du Gothard seront grandioses: le 1^{er} juin, comme prévu, les trains résonneront à travers le tunnel et l'inauguration du plus long tunnel ferroviaire du monde sera célébrée en grande pompe. L'ensemble du Conseil fédéral et les 246 membres du Conseil national et du

Conseil des États ainsi que d'autres personnalités économiques et culturelles seront présents. Mais la liste des invités compte aussi les chefs d'État et de gouvernement de tous les pays limitrophes, le président du Conseil européen Donald Tusk, le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker et les ministres des Transports de tous les autres États de l'UE. La po-

Les partisans d'un deuxième tunnel routier du diable?
Les opposants ont déposé une demande de référendum contre le projet.

pulation aussi sera de la fête. Coût des festivités: 12,5 millions de francs.

Cet investissement est justifié dans la mesure où le projet de la nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA) est un signal envoyé à l'Europe en faveur du transport des biens et des personnes sur rail. Toutefois, la frénésie des tunnels sur le Gothard est encore loin d'être finie. Après le tunnel ferroviaire du XIX^e siècle, le tunnel routier ouvert en 1980 et le nouveau tunnel ferroviaire de base, une quatrième percée du Gothard est déjà prévue pour un deuxième tunnel routier de 2,8 milliards de francs. Le perçage doit commencer en 2020. De l'avis du Conseil fédéral et du Parlement, ce deuxième axe est nécessaire car l'actuel tunnel routier devra être entièrement rénové d'ici 10 ans. Mais une cinquantaine d'organisations et de partis, dont le PS, les Verts, les Vert'libéraux et le Parti évangélique suisse, désapprouvent ce projet contre lequel ils ont lancé un référendum.

Ce n'est pas un hasard si le peuple et les cantons ont inscrit dans la Constitution l'article sur la protection des Alpes en 1994. Il vise à protéger les Alpes des répercussions négatives du transit routier et interdit toute augmentation de la capacité des routes alpines de transit. En 2004, le peuple a aussi rejeté le contre-projet à l'initiative Avanti. Les Suisses ont donc déjà dit non deux fois, directement ou indirectement, à un deuxième tunnel routier dans le Gothard.

Contre la spéculation sur les biens alimentaires

La spéculation sur les biens alimentaires est la «forme la plus répugnante de la recherche du profit», explique la Jeunesse socialiste suisse, qui a lancé une initiative visant à stopper cette pratique. L'initiative populaire sera soumise au vote le 28 février.

Les banques qui spéculent poussent les prix des denrées alimentaires vers le haut et, de l'avis des auteurs de l'initiative, «partagent la responsabilité de la faim dans le monde». La Suisse s'immisce dans ce commerce en tant que «siège de nombreux commerçants de matières premières et d'acteurs de la finance». L'initiative exige donc des directives pour lutter contre la spéculation sur les matières premières agricoles et les biens alimentaires.

Les partis bourgeois opposés à l'initiative attribuent quant à eux la hausse des prix à la concentration accrue des marchés, à l'infrastructure en partie lacunaire et aux mesures protectionnistes. Ils estiment qu'une interdiction de la spéculation n'aboutirait pas au résultat escompté et serait préjudiciable à l'économie suisse. Pour eux, la spéculation des hedge funds ajoute certes aux difficultés liées au changement climatique et aux mauvaises récoltes, mais la Suisse ne saurait résoudre ces défis d'envergure mondiale par cette simple initiative. (JM)

Tunnel routier dangereux

Le tunnel routier du Gothard devra être fermé pendant sa rénovation. Disposer d'un deuxième axe routier en lieu et place d'un transport temporaire des voitures et camions par rail, permettra de garantir la liaison routière vers le Tessin et de ne pas gêner les principaux axes routiers européens Nord-Sud. Afin de ne pas menacer la protection des Alpes ancrée dans la Constitution et d'empêcher la hausse du trafic, même

après la rénovation du tunnel, il n'y aura toujours qu'une seule voie disponible dans chaque direction. En outre, selon les partisans, il est plus sûr d'avoir deux tunnels sans circulation inverse. Karin Keller-Suter, conseillère aux États PLR de Saint-Gall et membre du comité en faveur du projet, déclare que le tunnel routier du Gothard fait actuellement partie des plus dangereux d'Europe.

Mise sous pression vis-à-vis de l'UE

Pour les opposants, ce projet est un marché de dupes. À plus ou moins long terme, pensent-ils, les capacités seront élargies et la circulation se fera sur deux voies dans les deux sens. Ce concept sera remis en cause dès le premier embouteillage, écrit Jon Pult dans la «Neue Zürcher Zeitung». Le coprésident de l'association «Non au 2^e tunnel au Gothard» pense également qu'en matière de politique des transports, un doublement de la capacité routière mettrait la Suisse sous pression vis-à-vis de l'Europe et qu'elle ne résisterait pas longtemps face à l'UE et au secteur des transports et serait contrainte d'ouvrir intégralement le tunnel. Ce doublement de la capacité provoquerait sans tarder une hausse équivalente du nombre de camions en transit. Cela signifierait la fin de la protection des Alpes et du transfert du trafic marchandises sur le rail, qui est l'objectif de la NLFA. Quoi qu'il en soit, le tunnel de base du Gothard de la NLFA, dont la mise en service est imminente, est l'infrastructure la plus chère de Suisse.

C'est pourquoi les opposants au projet ne sont pas issus uniquement des milieux de gauche à l'origine du référendum, mais proviennent aussi de la droite. Les cantons de Bâle-Ville et d'Uri sont également contre, ainsi que certaines personnalités politiques du Tessin, comme les maires de Chiasso et de Mendrisio, qui craignent un trafic encore plus élevé qu'aujourd'hui. Toutefois, il existe aussi un comité de gauche favorable au projet dans le Tessin. Les fronts se sont donc établis par-delà les partis.

Des renvois sans compromis

L'UDC veut que son initiative sur le renvoi soit appliquée au pied de la lettre au moyen d'une initiative de mise en œuvre. Les opposants mettent en garde contre les conséquences majeures d'une telle mesure.

JÜRG MÜLLER

L'Union démocratique du centre (UDC) s'est montrée fort méfiante envers la «Berne fédérale»: pressentant que l'initiative populaire «pour le renvoi des étrangers criminels» approuvée en novembre 2010 ne serait pas appliquée stricto sensu, elle avait annoncé à peine six mois plus tard l'initiative de mise en œuvre. Ce projet sera soumis au vote le 28 février. Il vise à inscrire la loi d'exécution immédiatement dans la Constitution et à la rendre directement applicable, aménageant ainsi fortement la marge de manœuvre du Parlement et, de l'avis de certains experts, enfreignant également le principe de la séparation des pouvoirs.

L'UDC se montre intransigeante. Pourtant, sous la pression de l'initiative de mise en œuvre, le Parlement a déjà approuvé une loi qui renforce amplement le droit pénal en matière d'expulsion des étrangers criminels et répond largement aux attentes des auteurs de l'initiative. Elle est pratiquement identique à l'initiative sur le renvoi, dont elle se différencie uniquement par une clause de rigueur avec laquelle le Parlement entend respecter le principe de la proportionnalité.

Cette clause permet au juge de renoncer au cas par cas à renvoyer l'étranger criminel si son expulsion le met dans une situation personnelle grave. Comme elle l'indique sur son site internet, l'UDC pense clairement que l'adaptation de la loi décidée par le Parlement conduit à enracer le laxisme en matière d'expulsion car les juges trouveront toujours une raison de renoncer à l'expulsion.

Les opposants mettent en garde: l'approbation de l'initiative de mise en œuvre aurait aussi des répercussions sur les relations de la Suisse avec l'UE. En effet, ce projet prévoit expressément que le droit national prime sur le droit international. L'expulsion d'un citoyen de l'UE en raison d'un délit mineur enfreindrait par exemple l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE. L'approbation de l'initiative de mise en œuvre aurait donc des conséquences allant au-delà du droit pénal. En outre, elle romprait avec une pratique jusqu'alors généralement acceptée selon laquelle les initiatives populaires ne sont pas appliquées au pied de la lettre. Le Parlement s'efforce le plus souvent de créer une loi d'exécution tenant compte tant du cœur du projet que d'autres conditions cadres, et respecte ainsi pleinement la culture du compromis typiquement suisse.

Non à la «discrimination fiscale à l'encontre des couples mariés»

«C'est injuste: les couples mariés et les partenaires enregistrés sont désavantagés par rapport aux concubins en matière d'impôts et d'assurances sociales. Avec un même salaire et une même fortune, ils paient plus d'impôts et reçoivent des rentes AVS plus faibles.» Le PDC, qui publie cette protestation sur son site internet, a déposé une initiative populaire intitulée «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage» qui sera soumise au vote le 28 février.

Selon le texte de l'initiative, le mariage est «l'union durable et réglementée par la loi d'un homme et d'une femme». Pour la première fois,

cette définition serait inscrite dans la Constitution, excluant toute autre forme d'union.

Pour les opposants à l'initiative, il n'est pas aisés de déterminer si, dans l'ensemble, les couples mariés ou les couples en concubinage sont désavantagés ou favorisés dès lors qu'on tient compte des aspects nationaux et cantonaux, de l'intégralité du cycle de vie et de la globalité du système des impôts et des assurances sociales. Fin 2013, le Tribunal fédéral a même conclu que les concubins étaient globalement désavantagés financièrement par rapport aux couples mariés malgré le règlement AVS en vigueur. [JM]